



S'inscrire dans une formation avec



2018 - 2019

Novembre 2018

- **PARCOURSUP** : Une **plateforme** nationale d'admission qui permet aux lycéens de s'inscrire dans les formations de l'enseignement supérieur
- **Cette plateforme permet de :**
 - Créer un dossier d'inscription
 - **Identifier les différentes formations de l'enseignement supérieur** et trouver les informations pour éclairer les choix (Portes ouvertes, Informations sur les formations, attendus des formations...)
 - **Emettre des vœux** de poursuite d'études sans les classer
 - **Compléter le dossier** avec les éléments demandés par les établissements dispensant les formations
 - **Confirmer les vœux** pour qu'ils puissent être examinés par les établissements dispensant les formations
 - **Recevoir des propositions d'admission** des établissements
 - **Répondre aux propositions d'admission**
- Elle propose **une aide à l'orientation** grâce à la procédure de demande de conseil

➤ **PARCOURSUP - pour les formations suivantes :**

Les licences (1ère année à l'université)

Les études de santé

Les BTS (Brevet de Technicien Supérieur)/ **BTSA** (Brevet de Technicien Supérieur Agricole)

Les DTS (Diplôme de Technicien Supérieur)

Les DUT (Diplôme Universitaire de Technologie)

Les DEUST (Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques)

Les DU (Diplôme d'Université)

Les DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)

Les CUPGE (Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles)

Les CPES (Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures)

Les CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles)

Les DMA (Diplôme des Métiers d'Art)

Les ENSA (Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture)

Les écoles supérieures d'Art

Les formations d'ingénieurs

Certains réseaux d'écoles de commerce (Atout + 3 ...)

Les formations paramédicales et sociales

Les MANAA (Mise A Niveau en Arts Appliqués)

Les MANH (Mise A Niveau en Hôtellerie)

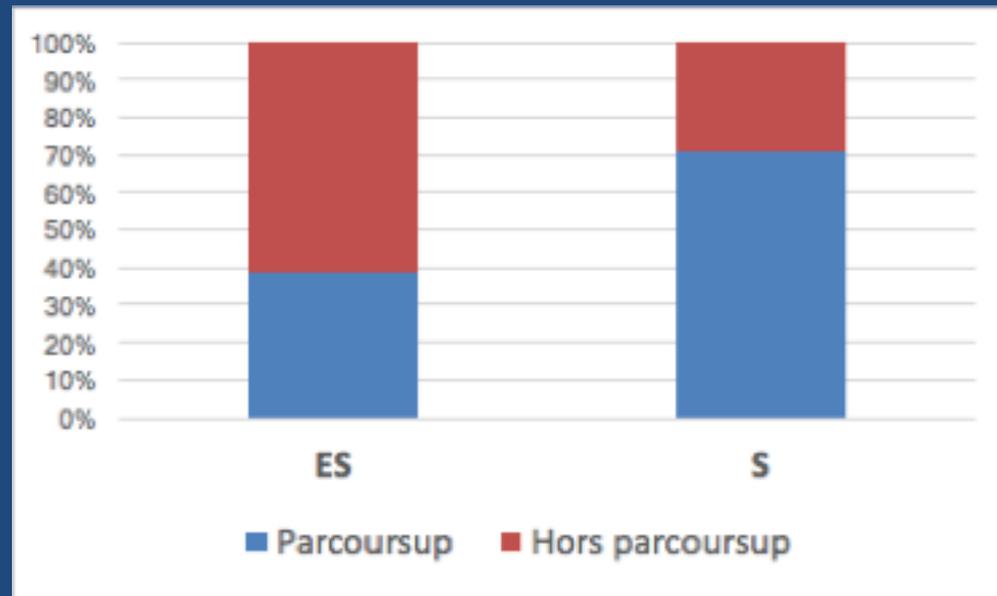
Les formations préparatoires à l'Université (CPES – Classes Préparatoires aux Etudes Sup.)

➤ **Ne sont pas concernés par Parcoursup en 2019 :**

- Dauphine
- Sciences Po et les IEP de province
- Les CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles) hors contrat
- Certaines universités privées (Facos...)
- Certaines licences sélectives à l'université
- La majorité des écoles de commerce post-bac , concours Accès, Sésame, Link ...
- Certaines formations d'art
- Certaines formations paramédicales
- Une école d'architecture privée (Ecole Spéciale d'Architecture)
- Les formations à l'étranger
-

Statistiques Parcoursup 2018

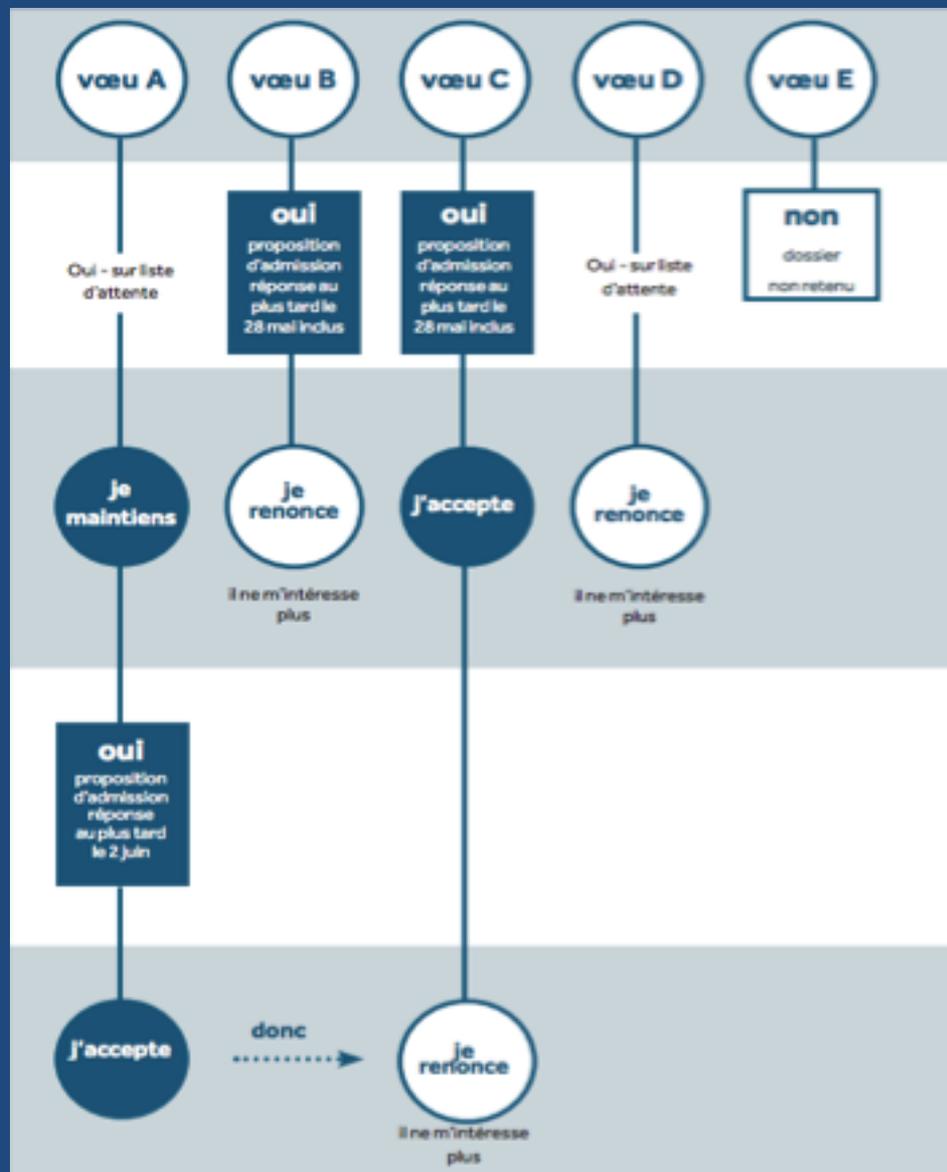
➤ Choix définitifs des lycéens sur la plateforme



Attention aux respect des procédures particulières et dates limites pour postuler particulièrement les formations à l'étranger !

➤ Parcoursup pour le lycéen

- Le lycéen sélectionne au maximum **10 vœux** sous statut d'étudiant dans l'académie ou en dehors de l'académie (et 10 vœux sous statut d'apprenti).
- Différenciation entre les **vœux simples** (Licence sélective ou non) et les **vœux multiples** (CPGE, DUT, BTS, Réseaux d'écoles d'ingénieurs ou de commerce, Paces IDF ...)
- **1 vœu multiple = 1 vœu**. Le lycéen a la possibilité d'émettre jusqu'à **20 sous-vœux**.
- Les sous-vœux des réseaux d'écoles d'ingénieurs, de commerce et PACES IDF (Sous réserve de réforme des études de santé) ne sont pas comptabilisés dans les sous-vœux
- **Chaque vœu doit être motivé** - Saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme. Le projet du lycéen, ses acquis, ses expériences pourront être valorisés
- **Fin de la hiérarchisation**, le lycéen recevra une proposition pour chacun de ses vœux et sous-vœux lors de la première phase d'admission et au fil des désistements avec un délai de réponse raccourci au fil de la procédure
 - **Vœux non sélectifs** : Oui, Oui si ou en attente (Positionnement sur la liste et rang du dernier admis l'année précédente – Nouveauté 2019)
 - **Vœux sélectifs** : Oui, Non ou en attente (Positionnement sur la liste et rang du dernier admis l'année précédente – Nouveauté 2019)
- Le candidat dès lors qu'il a reçu au moins deux propositions d'admission positives doit choisir une seule formation sans renoncer à ses vœux en attente



➤ Parcoursup pour Gerson

- L'établissement remonte sur la plateforme les notes de 1^{ère} et les deux premiers trimestres de Terminale ainsi que les notes des épreuves anticipées
- Les professeurs remplissent une **fiche Avenir** pour chacun des vœux des élèves
- Les professeurs principaux en font une synthèse pour éclairer l'avis du chef d'établissement
- Elle comprend les notes de l'élève (Moyenne des notes du 1^{er} et 2^{ème} trimestre de Terminale), l'appréciation des professeurs par discipline, l'avis du chef d'établissement et la cohérence vœu/motivation (capacité à réussir)
- Ces fiches sont transmises aux établissements qui les étudient pour faire des propositions d'admission aux lycéens
- Elle sera consultable par les familles à l'ouverture des propositions d'admission

➤ **PARCOURSUP : L'agenda prévisionnel**

- **Décembre 2018** : Ouverture du site - Phase d'information sur les formations (Contenu, capacités d'accueil, attendus, taux de réussite, JPO ...)

➤ **Les étapes clés de la procédure :**

- **Mi-janvier à mi-mars 2019** : Inscription des candidats et sélection des formations
- **Jusqu'à fin mars 2019** : Finalisation des dossiers (**Projet de formation motivé**) et confirmation des vœux
- **A partir de mi-mai 2019** Début des propositions d'admission et réponse du lycéen (La situation sur les listes d'attente évolue quotidiennement, les places libérées sont proposées à des candidats en attente)
- **Mi Juillet 2019** : Fin de la procédure principale (Nouveauté 2019)
- **A partir de Juin 2019** : La procédure d'admission complémentaire ouvre pour les candidats n'ayant reçu aucune proposition



S'inscrire dans une formation avec



2018 - 2019